

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

neodisher CM P

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse/fabricant

Dr. Weigert (Schweiz) AG  
General-Guisan-Strasse 6  
CH-6300 Zug  
No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10  
No. Fax +41 (0) 41 229 40 13  
www.drweigert.ch

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\*

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302  
Eye Dam. 1 H318

Voie d'exposition: orale

\*  
\*  
\*

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient percarbonates de sodium

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.  
\*\*\*

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux \*\*\*

##### percarbonates de sodium

No. CAS	15630-89-4
No. EINECS	239-707-6
Numéro d'enregistrement	01-2119457268-30
Concentration	>= 25 < 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Ox. Sol. 3 H272 Acute Tox. 4 H302 Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318	>= 25 %
Eye Irrit. 2	H319	>= 7,5 < 25 %
ATE orale	1.034	mg/kg

##### carbonate de potassium

No. CAS	584-08-7
No. EINECS	209-529-3
Numéro d'enregistrement	01-2119532646-36

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Skin Irrit. 2		H315	
		Eye Irrit. 2		H319	
		STOT SE 3		H335	

## carbonate de sodium

No. CAS	497-19-8
No. EINECS	207-838-8
Numéro d'enregistrement	01-2119485498-19

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Eye Irrit. 2		H319	

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

## Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

## Moyens d'extinction non-appropriés

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart des matières combustibles.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 25 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 13 Des matières solides non combustibles

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Filtre à particules P2

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact permanent avec les mains		
Matériau approprié	néoprène		
Épaisseur du gant	>=	0,65	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,4	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,11	mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	solide
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	non déterminé
inflammabilité	
évaluation	non déterminé
Limite inférieure et supérieure d'explosion	

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

Remarque Non applicable

## Point d'éclair

Remarque Non applicable

## Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

## température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

## valeur pH

Valeur	env.	11	
Concentration/H <sub>2</sub> O		1	%
température		20	°C

## Viscosité

Remarque Non applicable

## solubilité(s)

Remarque non déterminé

## Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## Pression de vapeur

Remarque non déterminé

## Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

## Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

## 9.2. Autres informations

### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

### Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

### Hydrosolubilité

Remarque soluble

### propriétés explosives

évaluation non

### Propriétés comburantes

évaluation comburant

### Masse volumique apparente

Valeur 1050 à 1150 kg/m<sup>3</sup>

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

## 10.5. Matières incompatibles

Acides, Agents réducteurs

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, Oxygène

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	300	à	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)				
Remarque	Les critères de classification sont remplis.				

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### percarbonates de sodium

Espèces	rat			
DL50		1034		mg/kg
méthode	Valeur de littérature			

##### carbonate de sodium

Espèces	rat			
DL50		2800		mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### percarbonates de sodium

Espèces	lapin			
DL50	>	2000		mg/kg
méthode	OCDE 402			

##### carbonate de sodium

Espèces	lapin			
DL50	>	2000		mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

##### carbonate de sodium

Espèces	souris			
CL 50		1,2		mg/l
Durée d'exposition		2	h	

##### carbonate de sodium

Espèces	rat			
CL 50		2,3		mg/l
Durée d'exposition		2	h	

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

## Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Corrosion/irritation cutanée (Composants)

### percarbonates de sodium

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif  
Remarque Les critères de classification sont remplis.

## lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

### percarbonates de sodium

Espèces Oeil de lapin  
évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves  
méthode OCDE 405

## sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation (Composants)

### percarbonates de sodium

Voie d'exposition dermale  
Espèces cobaye  
évaluation non sensibilisant  
méthode OCDE 406

## Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité reproductrice (Composants)

### carbonate de sodium

Remarque D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

## Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

### Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### percarbonates de sodium

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	70,7		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

##### carbonate de sodium

Espèces	Lepomis macrochirus		
CL 50	300		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### percarbonates de sodium

Espèces	Daphnia pulex		
CE50	4,9		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

##### percarbonates de sodium

Espèces	Daphnia pulex		
NOEC	2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

##### carbonate de sodium

Espèces	Ceriodaphnia spec		
CE50	200	à	227 mg/l
Durée d'exposition	48	h	

#### Toxicité pour les bactéries (Composants)

##### percarbonates de sodium

Espèces	boue activée		
CE50	466		mg/l
Durée d'exposition	30	min	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

non déterminé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

non déterminé

## Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses  
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

Voir paragraphes 6 à 8

## Autres informations

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

30 % et plus:

phosphates, agents de blanchiment oxygénés

#### COV

COV (CH)	0	%
COV (CE)	0	%

#### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

#### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

#### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matière solide comburante, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

#### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration

# neodisher CM P

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /  
CH

Date de révision:  
06.03.2026

Date d'impression  
06.03.26

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern

## Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.